



## **Audience AESH du 15 mai 2019 : une goutte d'eau dans la mer!**

**Délégation** : FSU, CGT, SUD, UNSA, deux AESH et deux coordonnateurs ULIS

**Administration** : M. Bergopsom, DRH, M. Querré, Directeur de Cabinet, Monsieur Momiron, délégué à la réussite éducative et à l'égalité des chances

Monsieur le DRH a commencé par rappeler les choix de l'académie et les objectifs du ministère :

- Majorité des contrats à 60 % pour le moment pour mailler le territoire.
- Volonté de favoriser les temps pleins et les contrats de 3 ans, renouvelables une fois
- Nombreux contrats CUI/PEC (plus d'une centaine par an) basculés en contrats AESH

Cette année, l'académie compte 1334 contrats AESH contre 780 l'an dernier mais les viviers sont épuisés dans certains territoires. Seuls 13 AESH exercent à temps plein.

Le Ministre souhaiterait augmenter le temps de service des AESH vers un 100% en reconnaissant notamment les temps d'échanges et de concertation. Il demande davantage de reconnaissance pour les AESH. Pour ce qui est du statut, qui n'apparaît pas dans la loi Blanquer dite « pour une école de la confiance », cela concerne plusieurs ministères (Action publique, Éducation Nationale, Finances...), d'où la difficulté à le créer.

A la rentrée 2020, le ministère demande un service académique pour l'école inclusive dans chaque académie avec des personnels et une structure dédiés (moyens et RH). Ce service serait implanté au sein des DRH avec un responsable.

Pour ce qui est des PIAL, le choix est fait de renvoyer à l'« échelon local » dans des « structures à taille humaine » pour prendre des décisions au plus près du terrain et définir au mieux les besoins. Ils seraient constitués d'un AESH référent à temps complet et d'autres AESH. Les AESH-CO en feront partie, avec l'objectif d'augmenter leur quotité vers du 100%. Le rectorat table sur la concertation au sein de chaque PIAL. Les PIAL relèveraient des DSDEN. Le rectorat est en train d'identifier le nombre d'emplois nécessaires pour chacun d'entre eux. Un peu moins de 15 PIAL sont prévus à la rentrée 2019.

Un vade-mecum spécial PIAL ainsi qu'une circulaire sur l'école inclusive sont en préparation.

Le rectorat souhaite harmoniser les pratiques entre chaque département. Par exemple, dans l'Allier, il y a plus de notifications pour de l'accompagnement individualisé que pour de l'accompagnement mutualisé mais cela évolue peu à peu. Ces décisions relèvent de la CDAPH.

A notre demande de création d'un groupe de travail sur les questions AESH il nous a été répondu que les choses avançaient, que des annonces seraient faites lors du prochain Comité Technique Académique (CTA), que vraisemblablement il serait créé avant la fin de l'année scolaire et que les questions posées par la FSU y seraient traitées.

**En résumé, quelques éléments mais on reste encore bien loin d'une amélioration des conditions de travail, de rémunération et de formation des personnels AESH.**

**Les syndicats de la FSU (SNES-SNUipp-SNEP-SNUEP) restent déterminés et prendront toute leur part à faire avancer le plus rapidement possible tous ces dossiers.**